

Circulaire adressée aux Experts-Comptables des Alpes-Maritimes

N/REFce : PB/B.AL

OBJET : **Dématérialisation déclarations**

Nice, le 30 Novembre 2009

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Nous revenons vers vous, suite à l'envoi de la circulaire commune « URSSAF – ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES » datée du 23 Novembre 2009 et relative à la dématérialisation des déclarations.

Nous vous avons transmis des fichiers vierges, sans indication de l'adresse à laquelle vous deviez les retourner. Vous voudrez bien nous en excuser.

Vous la trouverez, ci-après :

françoise.sanchini@urssaf.fr

Vous en souhaitant bonne réception,

Confraternellement.

Pierre BEYRAND

Président de la Commission Administrative,

